

Repères pour une évaluation

- Exemples d'indicateurs de suivi
 - nombre de conventions tripartites de 2^{ème} génération signées
 - nombre de jours de formation suivis sur la bientraitance
- Exemple d'indicateurs de résultat
 - nombre de postes créés par section tarifaire et par type de qualification

A14 - Garantir l'équité d'accès à un établissement d'hébergement pour personnes âgées en tout point du territoire

Le souci du Conseil général de garantir l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire amène à répartir les places par Pays afin de vérifier l'égalité de couverture du département. Dans le cadre du volet vieillissement du SDOSMS 2009-2013, il a été convenu que chacun des Pays devrait pouvoir offrir un nombre de places au moins égal au taux d'équipement national publié en 2006 (Statiss 2006 : 129,02 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus).

A noter que le taux d'équipement publié en 2008 est redescendu à 123,35 du fait de l'augmentation démographique des personnes âgées de 75 ans et plus.

A14.O1 - Poursuivre le développement des places d'hébergement pour atteindre le taux d'équipement national ainsi qu'un taux d'équipement uniforme sur le département (Pays du Haut Doubs et Pays horloger)

Deux des sept Pays seront déficitaires après ouverture des places autorisées (Pays du Haut Doubs et Pays horloger). Une priorité d'ouverture de places sera donnée à ces territoires.

- Financer, autoriser et ouvrir l'ensemble des places d'hébergement permanent, d'hébergement temporaire et d'accueil de jour et de nuit pour personnes âgées dépendantes ayant reçu au 30/09/2007 un avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) - 430 places tous types d'accueil confondus restent à ouvrir.
- Financer, autoriser et ouvrir les places complémentaires nécessaires pour que, dans chaque Pays, le nombre de places ouvertes soit au moins égal au taux national 2006 (129,02 places pour 1 000 personnes âgées de plus de 75 ans).

Pour atteindre le taux d'équipement précité et l'équité territoriale, il conviendrait d'ouvrir de nouvelles places sur le Pays Horloger et sur les portes du Haut Doubs.

A14.O2 – Poursuivre la « politique d'aide à la pierre »

La politique d'aide à la pierre doit être poursuivie jusqu'à 2012. Son prolongement éventuel après 2012 sera étudié en fonction des besoins des territoires.

Outre des crédits de fonctionnement, le développement prévu mobiliserait 10,7M€ pour la période 2010-2012, soit un total d'aide à la pierre de 27,1M€.

Objectifs à atteindre à court terme (2010-2012)

- Travailler l'efficacité énergétique et l'adaptabilité des aménagements des projets autorisés
- Construction et ouverture d'Avanne, Grand-Charmont, Pontarlier, Bart, Quingey, Audincourt
- Extension de La Retraite Besançon, Desandans

Objectif à atteindre à moyen terme (jusqu'à 2014)

- Extension de Levier

Objectif à atteindre à long terme (jusqu'à 2017)

- Couverture des deux secteurs déficitaires

Repères pour une évaluation

▪ Exemples d'indicateurs de suivi

- Poursuivre la création de places nouvelles :
 - Nombre de places ouvertes / nombre de places autorisées
 - Taux d'équipement par pays
- Poursuivre la politique d'aide à la pierre
 - Nombre de programmes de travaux aboutis / nombre de programmes prévus

▪ Exemples d'indicateurs de résultat

- Poursuivre la création de places nouvelles :
 - Taux d'équipement : Equité de couverture d'offre d'hébergement pour chaque pays
- Poursuivre la politique d'aide à la pierre
 - Economie réalisée sur les prix de journée de chacun des projets